



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice  
et du sport DSJS  
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03  
www.fr.ch/dsjs

Réf: RC/eg  
T direct: +41 26 305 14 03  
Courriel: dsjs@fr.ch

### Aux organes consultés selon liste annexée

*Fribourg, le 3 novembre 2023*

## **Consultation relative à la révision partielle de la loi sur la Police cantonale (LPol)**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 31 octobre 2023, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de révision partielle de la loi sur la Police cantonale (LPol) et du rapport explicatif qui l'accompagne.

La dernière révision de la loi du 15 novembre 1990 sur la Police cantonale (LPol ; RSF 551.1) a été acceptée par le Grand Conseil le 16 octobre 2019 (introduction d'un concept de gestion des menaces). La présente révision partielle de la loi sur la Police cantonale découle de besoins identifiés depuis lors, qui peuvent être divisés en plusieurs catégories.

Tout d'abord, le projet prévoit l'introduction de nouvelles dispositions concernant des mesures policières, notamment la surveillance audio ou vidéo de l'espace public, la recherche automatisée de véhicules (automatische Fahrzeugfahndung und Verkehrsüberwachung AFV) mais également le système automatisé de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) ou encore l'introduction de la caméra fixée à même le corps ou à l'équipement (caméra piéton ou bodycam).

Il intègre ensuite les prescriptions européennes concernant le traitement des données des personnes physiques par les autorités en matière de poursuite pénale, dont fait partie la police.

Le projet prévoit également l'intégration de nouvelles bases légales permettant l'échange de données entre autorités policières. Le droit cantonal est ainsi adapté, selon la recommandation de la Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), au projet de Concordat sur l'échange de données à des fins d'exploitation de plates-formes de recherche et de systèmes de bases de données communs, lequel est en cours de finalisation en vue du lancement du processus d'adoption prévu en mai 2024.

Par ailleurs, le projet favorise certaines collaborations, en particulier avec les polices des cantons limitrophes, mais également avec d'autres partenaires sécuritaires, afin de pouvoir leur attribuer la possibilité d'exercer des tâches de puissance publique par le biais de conventions et de concordats.

Le projet procède finalement à certaines adaptations formelles du point de vue de l'organisation de la Police cantonale découlant du décret du 5 novembre 2021.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de loi et son rapport explicatif. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat à l'adresse [www.fr.ch/consultations](http://www.fr.ch/consultations).

Nous vous serions reconnaissant de prendre formellement position sur cet avant-projet et vous prions d'adresser votre réponse **jusqu'au 31 janvier 2024** sous forme électronique à l'adresse [dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Romain Collaud  
Conseiller d'Etat

**Annexes mentionnées**